

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.084

L'An Deux Mille Quatre, le 27 octobre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 20 OCTOBRE 2004

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 20 OCTOBRE 2004

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT  
M. CHABANEAU représenté par M. BOISNARD  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme CROUE, M. FAVRE, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA RUE DES CENDRILLES  
MARCHES DE TRAVAUX - LOTS N° 1, 2 et 3

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services de la Ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres, relatif à l'aménagement de la rue des Cendrilles, dans sa partie située entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons. Cette opération se décompose en trois lots distincts comme suit :

- Lot n° 1 - Terrassements et VRD
- LOT n° 2 - Eclairage public
- Lot n° 3 - Peintures et marquages routiers

Les travaux, objet de cet appel d'offres comprennent :

- les travaux de construction complète des chaussées et trottoirs
- la création d'un réseau d'eaux pluviales
- la fourniture et mise en place de candélabres
- l'installation de panneaux de signalisation
- l'application des marquages et peintures réglementaires

Une procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert (conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) a été lancée le 16 juillet 2004.

La remise des offres était fixée le 08 septembre 2004. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 09 et 14 septembre 2004, et a décidé de retenir les offres suivantes :

LOT N° 1 "TERRASSEMENTS et VRD" .....Entreprise DAVID  
pour un montant de 258 304,31 EUROS TTC

LOT N° 2 "ECLAIRAGE PUBLIC" .....Entreprise C.E.E.  
pour un montant de 32 872,06 EUROS TTC

LOT N° 3 "PEINTURES ET MARQUAGES ROUTIERS" .....Entreprise SIGNATURE  
pour un montant de 4 141,39 EUROS TTC

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier d'appel d'offres établi par les Services Techniques de la Ville concernant l'aménagement de la rue des Cendrilles entre la route de Rochefort et la rue des Pinsons,
- VU l'avis favorable de la commission de travaux,
- VU les choix de la commission d'ouverture des plis en date des 09 et 14 septembre 2004,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la Ville de ROYAN, pour l'aménagement de la rue des Cendrilles, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

LOT N° 1 "TERRASSEMENTS ET VRD"

- Entreprise DAVID pour un montant de 258 304,31 EUROS TTC.

LOT N° 2 " ECLAIRAGE PUBLIC"

- Entreprise C.E.E. pour un montant de 32 872,06 EUROS TTC.

LOT N° 3 " PEINTURES ET MARQUAGES ROUTIERS"

- Entreprise SIGNATURE pour un montant de 4 141,39 EUROS TTC.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif communal, pour l'exercice 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 octobre 2004  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**